



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 10 juin 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN164 - Mise à 2x2 voies au niveau de Rostrenen Lancement d'une concertation publique

L'État envisage la mise à 2x2 voies de la RN164 dans le secteur de Rostrenen. Le projet, qui concerne une section de 16 km de longueur environ, s'inscrit dans l'objectif d'aménagement intégral à 2x2 voies de l'ensemble de l'itinéraire de l'axe central breton, de Châteaulin à Montauban-de-Bretagne. L'État et la Région Bretagne, qui cofinance aujourd'hui 50% des travaux sur la RN164, sont en effet mobilisés pour poursuivre cet aménagement à un rythme soutenu, pour favoriser l'accessibilité des territoires du Centre-Bretagne.

Au-delà des travaux actuellement prévus dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014, l'État et la Région Bretagne ont décidé de préparer l'avenir et de futurs programmes d'investissements. Ces deux partenaires ont donc engagé un programme d'études, financé à parts égales, qui vise à définir le contenu des nouveaux projets d'aménagement pour chaque section restant à élargir et à les porter jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Le projet d'aménagement au niveau de Rostrenen se situe entre Loméven à l'ouest et Plouguernevel à l'est. Il reliera la déviation sud de Carhaix et la déviation de Gouarec.

La DREAL Bretagne a entamé les études préalables à la déclaration d'utilité publique et, après un diagnostic technique et environnemental complet, a étudié différentes variantes de tracé.

Sur la base de ces études, **une concertation publique sur ce projet est organisée du 17 juin au 12 juillet 2013.**

Les objectifs de cette concertation sont :

- > *Inform*er le plus largement possible tous les publics concernés par le projet
- > *Écouter* les avis de la population et de ses représentants
- > *Dialoguer* pour enrichir le projet d'aménagement.

Au terme de la concertation, il s'agira pour l'État de retenir une variante qui sera approfondie. Un bilan de la concertation sera établi et rendu public.

Voir modalités d'information et de participation au dos

Contact presse :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Corinne Gillet – 02 99 33 42 10

Comment s'informer ?

Pendant toute la durée de la concertation, il est possible de consulter le dossier correspondant qui présente les études menées et les scénarios d'aménagement étudiés :

- directement dans les mairies de Rostrenen, Plouguernevel, Glomel, Maël-Cahraix et Kergrist-Moelou

- en le téléchargeant sur le site de la DREAL Bretagne :

<http://www.bretagne.developpementdurable.gouv.fr/>.

Chacun est invité à participer à la

réunion publique

organisée le **lundi 17 juin 2013 à 18h00**,

salle des fêtes Guillaume Le Caroff - Place du Bourg Coz - 22110 Rostrenen.

Les services de la DREAL organiseront également une **permanence**, pour répondre aux questions ou prendre note des demandes, le **jeudi 27 juin 2013 de 10h à 17h**, en salle du Conseil de la mairie de Rostrenen.

Et pour participer ?

Chacun est invité à faire connaître son opinion ou poser ses questions :

- par courriel à l'adresse suivante RN164-rostrenen@developpement-durable.gouv.fr

- dans les registres d'expression disponibles dans les mairies de Rostrenen, Plouguernevel, Glomel, Maël-Cahraix et Kergrist-Moelou pendant la période de concertation.

Contact presse :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne Gillet – 02 99 33 42 10